



POSITION ET RECOMMANDATIONS
DANS LE CADRE DES DÉBATS
SUR LA RÉFORME DU RÉGIME
DE L'AIDE SOCIALE AU QUÉBEC

Révisé Novembre 1986

Filière
396.061(714)
Cia.Pos 1986

**CONSEIL D'INTERVENTION
POUR L'ACCÈS DES FEMMES
AU TRAVAIL DU QUÉBEC INC.
1600, RUE BERRI, BUR. 3005,
MONTREAL, QUÉBEC H2L 4E6
TÉL. (514) 844-0760**

En 1982, des intervenantes oeuvrant auprès des femmes dans des programmes de réintégration professionnelle, se sont donné un organisme à travers lequel elles pourraient faire connaître leurs recommandations en terme de politique d'accès au travail pour les femmes. Depuis, le CIAFT (conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail) n'a pas cessé de s'impliquer dans plusieurs dossiers dont celui de l'aide sociale.

A cet effet, en janvier 1984, nous avons présenté au gouvernement un mémoire intitulé "Modifier la loi d'aide sociale pour faciliter le retour au travail et/ou aux études des femmes cheffes-de-famille et bénéficiaires d'aide sociale". Des recommandations d'alors, seules celles concernant les facilités à faire aux femmes cheffes-de-famille quant à l'accessibilité à la formation (allocations, frais de garde, programme spéciaux, etc.) ont reçu un accueil favorable, débouchant sur des programmes intéressants, des assouplissements et des ouvertures de la loi, encore à parfaire toutefois.

Aujourd'hui, dans l'éventualité d'une réforme de l'aide sociale, le CIAFT veut contribuer aux réflexions et discussions, présentes et à venir, concernant les responsabilités de l'Etat envers les plus démunis. Par le présent texte, nous voulons rendre compte de l'expérience quotidienne des intervenantes dont la tâche est de soutenir la démarche de retour à l'autonomie financière de plusieurs femmes bénéficiaires de l'aide sociale.

Nos constats viendront illustrer d'une part, les conséquences néfastes de certains aspects de la loi actuelle, de son application et de ses programmes, et d'autre part, les dangers de certaines conceptions erronées véhiculées actuellement à l'effet qu'il y aurait du travail pour tout le monde de bonne volonté aujourd'hui.

Enfin, ce texte propose des changements à la loi en remplaçant ses aspects sclérosants par des incitatifs positifs, stimulants et concrets. Ces changements s'appuient sur des principes d'équité et de respect envers les bénéficiaires.

Il faudra voir dans nos recommandations plus une indication de la voie à suivre que le libellé exhaustif d'une future loi.

**"L'Etat n'aidera
que ceux qui font
tout en leur pou-
voir pour trouver
un emploi"**

La Presse
31/07/86

"L'Etat n'aidera que ceux qui font tout en leur pouvoir pour trouver un emploi".

C'est dans ces termes que le journal La Presse, dans son édition du 31 juillet dernier, rendait compte de l'orientation de la réforme de l'aide sociale en préparation. Ce "gros titre" en première page d'un journal, comme bien d'autres déclarations diffusées ces derniers mois dans les média, laisse entendre que bon nombre de bénéficiaires de l'aide sociale préfèrent dépendre des prestations de l'Etat plutôt que de faire l'effort de gagner leur vie. Il s'avérerait donc nécessaire selon cette logique d'opérer des coupures et d'employer diverses mesures coercitives pour développer chez eux la volonté de travailler.

**Les interve-
nantes réagissent**

Or, nous sommes en contact tous les jours avec une importante catégorie de ces bénéficiaires: les femmes bénéficiaires d'aide sociale en démarche de retour au travail dont bon nombre sont cheffes-de-famille. Les intervenantes que nous représentons accompagnent et soutiennent ces femmes en lutte quotidienne pour acquérir et garder leur autonomie financière. Aussi, de telles déclarations suscitent des réactions amères parmi nous, car elles nous semblent transmettre une vision falsifiée de la réalité.

**Pendant 10 ans,
les intervenantes
ont été témoins
des efforts
d'autonomie des
femmes**

Les services dans lesquels nous travaillons ne suffisent pas à répondre aux trop nombreuses demandes des femmes désireuses de quitter l'aide sociale et de reprendre leur place sur le marché du travail. Depuis de nombreuses années (près de dix ans pour certaines d'entre nous), nous sommes témoins des efforts

de ces femmes qui toutes, sont venues chercher volontairement du support auprès de nous pour changer leur situation. Elles n'ont pas attendu les enquêtes à domicile, ni la réforme de la loi pour s'attaquer courageusement aux nombreux obstacles qui entravent leur cheminement vers l'autonomie. Nous pourrions vous citer des centaines de témoignages de femmes qui se présentent à nos bureaux animées par le même espoir: ne plus avoir à dépendre financièrement de l'Etat, comme elles ont dû dépendre d'un mari. Ce qu'elles viennent chercher chez nous, c'est non pas la volonté ou la motivation, mais bien des moyens de parvenir à l'autonomie financière.

**Les conditions
concrètes de
base pour l'accès
des femmes au
travail sont
loin d'être
réalisées**

Il n'est pas dans notre propos de refaire ici un portrait complet de la condition des femmes dans la société. Par contre, il nous apparaît essentiel de rappeler certaines réalités dans le cadre d'un débat sur l'aide sociale. En fait on ne peut pas dissocier la situation des femmes cheffes-de-famille aujourd'hui bénéficiaires de l'aide sociale, de la situation historique de la majorité des femmes face au marché du travail. Malgré bien des illusions véhiculées et malgré une certaine évolution des mentalités, les conditions concrètes de base pour permettre un véritable accès des femmes au marché du travail sont loin d'être réalisées.

**Double journée
Services de garde
incomplets et
trop chers
Ghettos d'emploi**

Qu'elles vivent avec ou sans conjoint, cela représente toujours un défi de taille pour les mères de famille de cumuler un travail à l'extérieur et toutes les tâches et responsabilités liées aux soins des enfants. Le manque flagrant de bons services de garde, leurs prix exorbitants grugeant une part importante du salaire,

constituent encore maintenant un obstacle sérieux au maintien d'un emploi à l'extérieur du foyer. Ajoutons à cela que la majorité des femmes sont encore confinées dans ce qu'il est convenu d'appeler les ghettos d'emplois avec ce que cela comporte en terme de bas salaire et de mauvaises conditions de travail. C'est dans ce contexte que les femmes ont à faire un choix quand arrive un enfant: travailler à l'extérieur ou rester à la maison.

Taux de chômage
Secteurs fermés
Temps partiel
Salaires à la baisse
Exigences à la hausse des employeurs

Les assistées sociales d'aujourd'hui sont souvent ces femmes qui, en endossant leur rôle de "mère à la maison à temps plein", ont été placées dans une situation d'extrême vulnérabilité économique. Elles sont nombreuses à en payer chèrement le prix. Au moment où elles tentent un retour au travail, le contexte économique s'est durci. Le taux de chômage est extrêmement élevé. Les secteurs dans lesquels elles travaillaient sont parfois fermés; par exemple celles qui occupaient des emplois dans le secteur public (hôpitaux, centres d'accueil) peuvent difficilement penser retrouver ces emplois. Dans de nombreux secteurs, tels le commerce et les banques, les emplois à temps partiel se sont multipliés au détriment des emplois à temps plein. Les salaires offerts demeurent bas. Le salaire minimum, gelé pendant cinq ans et tout récemment fixé à 4,35\$, ne peut d'aucune façon suffire à faire vivre une famille, et d'autant plus en considérant les frais reliés au travail (frais de garde, de transport, etc.). Cependant, les exigences des employeurs sont de plus en plus élevées, ils demandent plus de qualifications sans pour autant augmenter les salaires.

Les coupures dans les services sociaux et de santé allourdissent le fardeau des mères

Par ailleurs, nous constatons que la charge familiale que les femmes doivent porter s'alourdit au fur et à mesure que se développe la crise économique et sociale, et que sont réduits les programmes de prévention et de soutien. Ce sont les mères de familles qui cherchent de l'aide psychologique pour un enfant et qui composent avec les problèmes de délinquance. Ce sont elles qui s'occupent des parents âgés et qui patientent dans les urgences bondées des hôpitaux.

Non reconnaissance des tâches assumées donc dévalorisation

Or, toutes ces tâches ne sont d'aucune façon reconnues, et c'est donc avec une image négative d'elles-mêmes qu'elles doivent affronter un marché du travail plus fermé et plus exigeant que jamais. Pourtant un grand nombre d'entre elles s'accrochent à leur projet de retour au travail pour améliorer leurs conditions économiques, pour être davantage reconnues pour ce qu'elles valent et pour vivre autre chose que leur rôle de mères.

Une réforme de l'aide sociale est valable seulement si elle améliore la situation des femmes

Il nous semblerait incohérent d'aborder la question d'un retour au travail des femmes bénéficiaires de l'aide sociale sans tenir compte du contexte dans lequel elles doivent à la fois assurer leur survie, remplir leurs responsabilités de mères et tenter d'accéder à l'autonomie financière. Aussi, quand de notre côté, nous avons à juger de la valeur de la réforme de la loi, c'est essentiellement à partir du critère suivant: En quoi l'État, à travers cette réforme, soutient-il véritablement et efficacement toutes les femmes qui tiennent à quitter l'aide sociale et à avoir accès à un emploi stable et décentement rémunéré sur le marché régulier du travail?

Depuis quelques mois, avant même que ne soit rendu public le "document d'orientation", annoncé par le Ministre Paradis, nous avons pu constater que dans les faits, de nouvelles orientations sont déjà identifiables dans les pratiques auprès de la clientèle. Nous sommes donc en mesure d'observer, depuis un certain temps, comment notre clientèle réagit à ces changements d'orientation et en quoi ils favorisent ou non leur retour au travail. Nous voudrions témoigner de ce que nous avons vu jusqu'à présent et faire part de nos réactions.

**Des enquêtes
qui aident
les femmes?**

De nombreuses femmes parmi notre clientèle ont reçu la visite des enquêteurs. Nous avons cru comprendre qu'il s'agissait là de la première étape d'une intervention face à la problématique que nous avons décrite.

Chez qui les enquêteurs se sont-ils présentés, entre autres?

Chez Carole, une haïtienne mère de deux jeunes enfants d'âge pré-scolaire, une de nos clientes des plus acharnées à décrocher un emploi. Une femme capable d'essayer quinze refus, dont plusieurs pour des raisons ouvertement racistes, et de se rendre à une seizième entrevue avec courage...

Avait-elle besoin de vivre cette humiliation supplémentaire?

Chez Julie, quinze ans d'isolement. Son but: vaincre ses peurs, prendre confiance en elle. Sa victoire: oser parler en groupe, oser s'exprimer, oser passer des entrevues.

L'intervention des fonctionnaires du gouvernement: "Nous prenons note madame que vous avez un lave-vaisselle".

Chez Francine; il y a quelque mois, elle a rompu une relation affective avec un ami alcoolique. Il l'a dénoncée à l'aide sociale. Elle est "accusée" d'avoir gardé des enfants sans l'avoir déclaré.

Et la liste pourrait s'allonger...

Soupçonner, faire peur, identifier celles qui tenteraient de boucler les fins de mois en faisant un peu de coiffure ou de la garde d'enfants. Tout cela reflète à notre avis une approche inacceptable du problème et une attitude inadmissible envers celles qui doivent vivre avec ce dernier.

Jusqu'à récemment les femmes bénéficiaires de l'aide sociale qui se présentaient dans nos services le faisaient, nous l'avons déjà souligné, sur une base volontaire. Elles s'adressaient à nous quand elles évaluaient que leur situation familiale ainsi que leur condition physique et psychologique leur permettaient d'envisager un retour au travail.

**La peur,
une bonne
motivation de
départ?**

Le climat de peur créé par les enquêtes à domicile, l'annonce de mesures coercitives envers les assistés sociaux "aptes mais non disponibles", de même que des pressions directes sur les bénéficiaires, sont autant de facteurs qui ont contribué, depuis quelques mois, à développer l'anxiété et la panique parmi les femmes que nous rencontrons. Certaines se sentent littéralement piégées par ces pressions. D'autres réagissent en se lançant dans n'importe quoi pour prouver leur bonne volonté; stages, programmes de formation sans démarche d'orientation sérieuse, recherches d'emploi à l'aveuglette, etc. A notre point de vue, exercer de telles pressions relève d'une approche du problème aussi méprisante qu'inefficace à plus ou moins long terme.

**"Ton rôle, c'est
d'être mère"**

Les femmes que l'Etat presse aujourd'hui "d'aller gagner leur vie" s'étaient pourtant conformées jusqu'ici aux attentes de la société à leur égard. Les femmes qui ont aujourd'hui trente ou quarante ans ont reçu, à travers toute leur histoire de femme, un message bien clair. Elles devaient consacrer l'essentiel de leur vie et de leurs énergies à mettre au monde et à éduquer des enfants. En retour, elles étaient censées trouver dans le mariage et la famille leur raison de vivre et leur sécurité économique et affective.

**Evoluer en
dehors du rôle
de mère:
la bataille
des femmes**

Ce constat n'est pas nouveau. Depuis vingt ans, toutes celles qui ont pris la parole au nom des femmes ont nommé cette réalité et l'ont analysée dans ses causes et dans ses conséquences. Aussi en 1986, rares sont ceux qui peuvent nier cet état de fait: c'est envers et contre les institutions sociales que les femmes ont peu à peu gagné du terrain et pris davantage la place à laquelle elles ont droit dans la société.

Les aspirations des femmes ont effectivement forcé certains changements dans les idées véhiculées à leur sujet. Le "nettoyage" des stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires par exemple, reflète ces transformations. Il y a également certains acquis au niveau des conditions concrètes permettant l'accès au travail: quinze ans de pression ont permis, il est vrai, le développement de quelques centaines de garderies. Mais, entre le principe d'égalité et la situation concrète, il y a encore tout le poids de la réalité.

**Le message
d'aujourd'hui
aux assistées
sociales:
il n'y a plus de
contradiction
entre être mère
et être travail-
leuse à l'extérieur
du foyer**

mais cependant

**" La mère demeure
responsable de son
ou ses enfants"**

Toutefois, l'Etat intervient actuellement vis-à-vis des femmes bénéficiaires de l'aide sociale comme si la société venait de subir, ces derniers mois, une transformation aussi radicale que subite, du moins en ce qui concerne la responsabilité des enfants! Tous les problèmes étant réglés, c'est sereines et dégagées que les femmes devraient maintenant envisager leur retour au travail.

Revenons sur terre!

Ce n'est pas parce que dans les livres d'école, Yves fait maintenant la vaisselle, que les femmes ont conquis les moyens d'être autonomes "dans la vraie vie". Le fait, par exemple, qu'il n'existe aucun service de garde subventionné pour les enfants d'âge scolaire pendant toute la période estivale, confirme que les soins et l'éducation des enfants demeurent avant tout une responsabilité individuelle assumée par chaque femme.

La loi n'est pas encore votée. Nous n'avons pas encore devant les yeux les articles de loi précisant qui, parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, seront considérés aptes ou inaptes, ni quels critères de classification seront établis. Par contre, nous sommes parfaitement en mesure d'identifier le double message adressé aux femmes.

L'Etat s'apprête à rendre obligatoire les démarches de retour au travail pour les assistées sociales. Son message: "L'Etat vous a assez supportées, nous vous donnons six mois ou un an pour être indépendante financièrement".

**Le message
d'aujourd'hui
aux femmes
mariées:
"Restez à la
maison, vous
avez un mari
pour vous faire
vivre**

De l'autre côté, le même gouvernement met en place des mesures fiscales et maintient des politiques qui désincitent les femmes mariées à travailler.

- Il y a eu en avril 86, augmentation de l'exemption du mari pour "la personne à charge". Par contre, chaque dollar gagné par la femme est maintenant soustrait de cette exemption du mari.

- L'aide financière accordée pour la garderie est toujours aussi restrictive et basée sur le revenu de la famille. Ainsi, la femme mariée qui ne gagne que 200\$ par semaine doit payer jusqu'à 85\$ par semaine en frais de garde.

"Restez à la maison, vous avez un mari pour vous faire vivre" !

**De la manipulation
pure et simple**

Pour nous, il y a là pire que de l'incohérence. Nous constatons qu'encore une fois, les femmes sont manipulées et utilisées en fonction d'intérêts économiques qui sont étrangers à leurs intérêts et aspirations.

Pour toutes les femmes, le fait d'être mères et de vouloir garder leur indépendance financière représente un combat de tous les jours, tellement elles doivent faire face à des exigences contradictoires dans le contexte social actuel.

**Manipulation
d'autant plus
immorale
qu'elle touche
les femmes
pauvres**

Mais les femmes dont nous parlons, les assistées sociales, sont celles qui vivent le plus durement les conséquences d'avoir été définies d'abord et principalement en fonction de leur rôle de mère. D'origine sociale modeste, elles sont les dernières à avoir profité des acquis du mouvement des femmes, ne serait-ce qu'au niveau de l'accès à l'éducation.

**Des chargées
d'enfants à
la charge de
l'Etat?**

**Qui est à la
charge de qui?**

Nous ne pouvons pas accepter qu'elles soient maintenant mises au pied du mur au nom d'impératifs strictement économiques. Celles qui sont identifiées aujourd'hui comme une charge pour l'Etat et pour la société, sont aussi des chargées d'enfant avec tout ce que cela implique d'énergie donnée et de présence quotidienne gratuite. Hier, la maternité était leur seule fonction sociale reconnue. Aujourd'hui, toute utilité sociale de cet investissement humain est méprisé! Nous croyons que cette situation est carrément pathogène.

**Des messages
contradictaires
à rendre
folles!**

Que la loi soit votée ou pas, que les femmes soient en mesure ou pas, à cette étape-ci, de préciser d'où viennent les pressions exercées sur elles, le fait est là; elles ont peur, elles se sentent coupables. Depuis le printemps dernier, et ce phénomène va en s'accroissant, nous rencontrons de plus en plus de femmes paniquées.

Nous tenons à préciser que nous ne sommes pas portées à faire du mélodrame; en tant qu'intervenantes, nous en avons vu bien d'autres. Mais devant les effets désastreux de l'actuelle campagne de peur et de discrédit, nous nous devons de dire ce que nous voyons même si cela dérange, et au risque de nous faire accuser de misérabilisme. Parlons seulement de deux d'entre elles: Françoise et Lisette.

Françoise s'adresse à nous en juillet, sur l'invitation pressante de son agent d'aide sociale et ce, après avoir rempli la formule où elle se déclarait apte au travail et munie de sa fiche no. 1231.

On a mis pour elle au programme: cours d'anglais, cours de dactylo et prendre confiance en elle. Elle doit rendre compte de ses démarches en octobre.

Françoise qui, effectivement manque de confiance en elle, n'a pas osé soulever son problème réel à son agent. Elle a un enfant de huit ans qu'elle se sent incapable de laisser pour l'instant. Quand il avait deux ans, elle a essayé de prendre un emploi. Elle était employée d'usine, son horaire de travail exigeait qu'elle commence très tôt le matin. Elle a dû changer quatre fois de gardienne en sept mois. C'est elle qui a encaissé la culpabilité.

"Travailler, j'y pense, j'en ai envie mais il faut que je me prépare à l'idée", disait-elle. Peut-être faudrait-il pour être encore plus efficace mettre sur sa fiche "déculpabilisation: délai de six mois"

Lisette se présente dans un de nos services en octobre dernier. Nerveuse, la première phrase qui lui échappe: "je vais trouver ça dur de travailler à temps plein". A la première question, c'est la crise de larmes.

Qui, dans son cas, l'a poussée à venir s'inscrire dans un programme ce retour au travail? Personne en particulier, elle n'a pas encore de "fiche" à cet effet. Mais tout le monde, dit-elle "tout l'entourage, la famille, les voisins". Depuis quelques mois, on lui dit qu'elle est bien, "gras dur avec son H.L.M., son chèque de bien-être et ses petits ménages au noir". Tout l'entourage a soudainement oublié l'histoire réelle de Lisette "la gras dur".

Age: 44 ans

Enfance: issue d'une famille de douze enfants

Jeunesse: 9ième année puis employée d'usine

Mariage: elle met au monde trois enfants et tente, tant bien que mal, d'arrondir le budget familial par des emplois occasionnels dans les manufactures, dans les postes et dans l'entretien. Voilà pour la vie professionnelle.

Divorce: quand son mari la quitte, les enfants ont six et deux ans et elle est enceinte du troisième.

Gras dur, elle a élevé seule ses trois enfants avec le fabuleux revenu de 640\$ par mois, pendant douze ans. "Je n'aurais jamais mis les enfants en garderie" dit-elle. Bien sûr que non, car à l'époque ne lui aurait-on pas reproché d'être une mère irresponsable? Monoparentale et travaillant hors foyer, n'aurait-on pas laissé entendre que si les enfants tournent mal...? Mais aujourd'hui le refrain a changé: que vaut une femme qui ne s'assume pas!

Pour terminer, il faut dire que Lisette s'est aussi excusée de pleurer en disant "Je ne sais pas ce qui se passe, je suis un peu nerveuse, peut-être que c'est le fait de remuer le passé".

**Retourner
travailler,
une question
de bonne volonté?**

Il est trop facile, en effet, de faire abstraction du passé, de mystifier la situation actuelle et de retourner maintenant contre certaines femmes leur propre aspiration à l'autonomie. Les vingt dernières années ont été fortement marquées par les batailles menées collectivement pour avoir le droit d'exister et de se réaliser en dehors de la sphère familiale. Il est trop facile de laisser croire que tout étant gagné, l'accès au travail serait devenu un choix réel et accessible à toutes, et en ce qui concerne les assistées sociales, une simple question de bonne volonté, ou presque!

**Respecter
minimalement
les femmes,
c'est leur
laisser le
choix**

L'intervention que nous voyons se développer témoigne d'un profond mépris pour les femmes concernées. De plus, nous percevons dans cette attitude un refus de faire face à la situation dans toute sa réalité, dans toute sa complexité. Nous affirmons que seuls des programmes basés sur une adhésion volontaire peuvent respecter les participantes dans leur contribution passée et actuelle à la société. De plus, nous sommes convaincues que seule cette base d'adhésion volontaire peut porter fruit.

Pour une femme, retourner travailler à l'extérieur du foyer, après plusieurs années, ce n'est pas une mince affaire

Un retour au travail, après plusieurs années d'absence, exige des femmes qui l'entreprennent un solide investissement d'énergies:

- se resituer par rapport à sa famille tout en s'organisant pour que l'essentiel des besoins des enfants soient comblés tant au plan affectif que matériel;
- faire face aux employeurs avec un minimum de confiance en soi;
- remettre à jour ses connaissances du marché du travail afin de se réorienter si nécessaire;
- compléter sa formation, s'il y a lieu;
- etc., etc.

Un échec aurait de lourdes conséquences

Plusieurs de nos clientes ont déjà connu dans leur vie des "faux départs" vers le marché du travail, parce qu'elles avaient entrepris leur démarche au mauvais moment, ou sans avoir reçu le support nécessaire pour régler au préalable certains problèmes. Les femmes avec qui nous travaillons visent un retour définitif sur le marché régulier du travail. Elles veulent récupérer la possibilité qu'elles n'ont pas eu auparavant (ni dans leur jeunesse, ni dans leur vie de mère), de se donner un vrai métier, dans une orientation réaliste et correspondant à leurs capacités et à leurs intérêts. Elles pensent à leur avenir, elles planifient les vingt ou trente prochaines années. Elles ne veulent pas retomber dans le piège de la dépendance financière dans trois mois ou dans un an.

Il faut planifier ses 20 ou 30 prochaines années

**Forcer un
retour au travail,
c'est inutile et
dommageable**

Nous pensons que forcer un retour au travail, ce n'est pas une intervention intelligente, efficace et rentable. Un retour au travail exige des investissements personnels, implique des énergies de la part de la personne concernée, et un échec ne peut qu'être durement ressenti de la part de celle "qui n'aura pas été à la hauteur".

C'est pourquoi, dans l'intérêt des bénéficiaires comme celui de l'Etat lui-même, il faut prendre les bons moyens pour permettre l'accès des femmes à l'autonomie financière.

**Un vrai
emploi:
un vrai
salaire**

Les femmes veulent un vrai emploi, elles ne veulent pas qu'on les fasse participer à des programmes de type "travaux communautaires" où leurs activités seront soit occupationnelles, soit sous-payées. Elles ne veulent pas de "stages en entreprise" qui durent des mois et des mois et qui comportent finalement très peu d'aspect "formation".

Elles veulent rejoindre le rang des travailleurs et travailleuses qui depuis deux siècles reçoivent un vrai salaire en échange de leur force de travail.

Les femmes méritent le respect de l'Etat, et de tous, lorsque, malgré les difficultés, elles désirent intégrer ou réintégrer le marché du travail

Pour atteindre cet objectif de retour au travail, elles ont besoin

- de support financier pour elles-mêmes et pour la garde des enfants;
- d'une mise à jour de leurs capacités;
- d'un bon service d'orientation;
- de connaître les possibilités actuelles du marché du travail;
- de formation académique et/ou professionnelle, lorsque nécessaire;
- d'une période de transition entre le foyer et l'emploi;
- d'une méthode adaptée de recherche d'emploi.

Bref, elles ont besoin qu'on les respecte dans la démarche qu'elles entreprennent avec courage, pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

RECOMMANDATIONS

Nos recommandations visent l'amélioration du système actuel, en terme de cohésion et d'efficacité. Elles nous sont dictées par notre pratique avec une clientèle qui a toujours suscité notre respect pour le courage dont elle fait quotidiennement preuve.

NOTRE PHILOSOPHIE S'APPUIE SUR LE REFUS DE TOUTES FORMES DE DISCRIMINATION QU'ELLE SOIT BASÉE SUR L'ÂGE, LE SEXE, LA RACE, LA RELIGION OU AUTRES.

DEUX PRINCIPES DE BASE:

1. Disparition de la discrimination basée sur l'aptitude ou l'inaptitude au travail:

En effet, même si à première vue, il ne semble pas discriminatoire d'établir des catégories relevant de l'aptitude ou de l'inaptitude au travail, il en va tout autrement lorsqu'il s'agit dans la pratique de déterminer qui est apte et qui est inapte. Le décideur, dans un pareil cas, doit poser un diagnostic au niveau de la santé physique, de la santé mentale, de l'état moral et des capacités et aptitudes d'un individu. Sa décision sera inévitablement arbitraire. Voilà pourquoi nous désirons que la notion des besoins soit celle qui prévale à l'octroi d'une prestation.

2. Le volontariat doit être respecté pour la participation à une mesure de relèvement:

Si les incitatifs sont valables et s'ajustent avec souplesse et rapidité à la conjoncture du marché du travail, on peut penser que la majorité de ceux qu'on appelait jusqu'ici les aptes au travail vont s'en prévaloir. On aura ainsi évité l'arbitraire et les préjudices qu'entraîne l'obligation de participer, sans compter le gaspillage des fonds publics.

DES INCITATIFS DANS LA LOI

1. Une majoration sensible des gains admissibles pour un-e prestataire sans que sa prestation en soit affectée:

Cette modification faciliterait la transition progressive vers le marché du travail,

et permettrait aux prestataires d'accéder à des emplois à temps partiel.

A titre d'indice, nous pensons à des gains admissibles à 100% pour les premiers 100\$ de gain mensuel et à des pourcentages de déduction croissant avec le montant gagné.

2. Cette recommandation est une solution à court terme qui veut corriger une situation présente. Elle ne s'oppose en rien à d'autres moyens qui feraient partie d'une réforme plus globale incluant une réforme de la fiscalité.

Le maintien de la mesure actuelle à l'intention de ceux et celles qui réintègrent de façon régulière le marché du travail, soit le droit à la prestation mensuelle du mois de retour au travail et du mois suivant.

3. Un encadrement financier à la recherche d'emploi et à la formation professionnelle:

- allocation de formation;
- frais de transport;
- frais de garde d'enfants - il faudrait une caisse particulière pour les frais de garde occasionnels qui ne sont jamais couverts par les autres services de subvention à la garde d'enfants;
- frais spéciaux reliés au développement de l'employabilité (ex: visites d'entreprises, location d'appareils de pratique, achat de livres, inscription à des cours, conférences, colloques, etc.). Certains de ces frais sont déjà admis dans la loi mais rarement octroyés à cause du manque général d'ouverture sur ce point de la part des agents.

4. Le maintien et le développement des programmes de transition; à titre d'exemple les SEMO (services externes de main-d'oeuvre) qui s'adressent à des clientèles spécifiques:

Des services de ce type sont nécessaires pour des personnes qui ont été absentes un certain temps du marché du travail ou veulent y accéder pour une première fois.

5. Le maintien et la bonification des programmes de formation à l'intention des femmes monoparentales:

On devrait offrir un sérieux service d'orientation précédant l'inscription à un programme afin d'éviter les pertes d'énergie, de temps et d'argent de part et d'autre.

On devrait, à l'instar des programmes de rattrapage scolaire, laisser tomber l'exigence à l'effet que la prestataire doit avoir bénéficié de prestation d'aide sociale depuis deux ans au moins. Cette exigence retarde la prestataire dans sa démarche de prise en charge. De plus, deux ans supplémentaires de solitude et de précarité économique ne prédispose pas à entreprendre des études, au contraire.

Ces programmes devraient être d'une durée possible de trois ans lorsqu'il s'agit d'études à plein temps dans une institution d'enseignement, cela afin de permettre de terminer un cycle, qu'il soit secondaire, collégial ou universitaire.

DES INCITATIFS DANS LES AUTRES POLITIQUES

1. Une véritable politique de création d'emplois - tant qu'il y aura du chômage, on ne pourra blâmer le chômeur ou la chômeuse de quelque façon que ce soit. Il faudra que l'Etat subviene à ses besoins.

2. Une réforme de la fiscalité dans le sens de soulager les petits(tes) salariés(es) du fardeau fiscal.

3. Augmentation du salaire minimum de façon à ce qu'il fasse vivre sa ou son bénéficiaire. Il vient d'y avoir une augmentation de 4\$ à 4,35\$ l'heure, tant mieux. Mais cette augmentation est assortie d'une baisse, selon les statistiques des heures travaillées par semaine. On conviendra donc que le revenu restera à peu près le même. A supposer que la semaine moyenne soit de 36 heures, le salaire brut hebdomadaire sera de 156,60\$. Encore nettement insuffisant.

Nous maintenons donc les demandes présentées à la Commission consultative sur le travail: soit une augmentation du salaire minimum à 4.50\$ de l'heure et sa pleine indexation.

4. Un service de garderies répandues partout et gratuites. Des efforts ont été faits par le passé, nous les saluons. Mais ce qu'il faut comprendre c'est que tant que la gratuité et la disponibilité des garderies ne seront pas assurées, les femmes seront discriminées puisqu'elles sont souvent seules pour assumer les frais de garde. Quand nous parlons de disponibilité, nous parlons d'ouverture des garderies au moins tous les jours de la semaine, toutes les semaines de l'année. Or, ce n'est pas le cas présentement dans les garderies scolaires qui ferment leurs portes l'été. Nous parlons également d'admissibilité aux subventions pour les prestataires de l'aide sociale.

5. Enfin, le maintien, le développement et la gratuité des services de santé, des services sociaux et d'éducation doivent être assurés. Pour que notre population, les petits(es) salarié-e-s compris(es), soit en santé, éduquée et capable de prévenir les problèmes sociaux. Pour qu'elle soit capable de travailler.

Conclusion

Le C.I.A.F.T. a toujours soutenu que l'autonomie financière des femmes passe par l'accès au travail rémunéré. Conscientes que des changements tant de la part des femmes, de l'Etat que des différents partenaires socio-économiques font partie de ce processus d'intégration, nous avons toujours mené une action conjuguée auprès des femmes, de l'Etat et des partenaires socio-économiques. Une femme, autonome financièrement est une force économique contribuant à la richesse collective de la société, et risque moins de devenir une charge pour l'Etat.

Croyant que la prévention est plus économiquement rentable que des remèdes coercitifs, nous nous sommes toujours attachées à présenter aux instances concernées, les besoins des femmes désirant intégrer le marché du travail tels que nous le constatons dans nos rapports quotidiens avec les travailleuses en recherche d'emploi et les employeurs'res.

Depuis quelques années, la nécessité pour le marché du travail de s'ouvrir aux femmes semble acquise dans les mentalités ou à tout le moins dans les discours; notre objectif est de faire se concrétiser dans les faits les volontés ainsi exprimées. L'instauration de conditions favorables à l'intégration des femmes, prestataires d'aide sociale ou non au marché du travail, passe nécessairement par une réforme de la politique fiscale et l'établissement d'une politique de création d'emploi; le Québec fait présentement face à une pénurie d'emploi plutôt qu'à une pénurie de main-d'oeuvre.

Nous avons néanmoins tenues à vous présenter des recommandations qui apportent des correctifs à la situation actuelle vécue par les femmes bénéficiaires d'aide sociale qui désirent accéder au marché du travail. Notre analyse est basée sur la situation des femmes mais peut bénéficier à l'ensemble des prestataires car ce qui est juste pour l'une l'est aussi pour l'autre.

Nous souhaitons que nos recommandations contribuent à enrichir votre réflexion et vous remercions de l'attention que vous leur accorderez.